



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

## AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO #394  
Modifiant le règlement #366 du Code d'éthique et de déontologie des employés de la  
Municipalité de Nouvelle**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Nouvelle à l'effet :

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

QUE le conseil municipal a adopté, ce lundi 7 mars 2022, le projet de règlement #394 modifiant le règlement #366 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Nouvelle ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement #394 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi, le 4 avril, à 20 heures;

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit projet de règlement #394 au bureau de la Municipalité de Nouvelle, aux heures d'ouverture du bureau ou sur le site internet.

DONNÉE À NOUVELLE, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022

---

Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier